2007-02437/

Express

BULLETIN D'INFORMATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE

Nº 14 – 15 novembre 2000

Archives

Un vent de nouveauté

Le vent de nouveauté qui a inspiré la nouvelle signature visuelle du site Web du Ministère a également soufflé sur le Muni-Express. C'est donc un bulletin avec une image renouvelée qui vous parviendra dorénavant, toujours dans le but de vous fournir les renseignements les plus pertinents et les plus à jour sur les programmes et activités du Ministère ainsi que sur les mesures législatives qui touchent le monde municipal.

Les nouveautés du site Web du Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Depuis le 17 octobre, c'est un site Web renouvelé qui vous accueille. Les deux vitrines qui le composent, soit les Affaires municipales et la Métropole, ont été intégrées et harmonisées. D'entrée de jeu, une nouvelle signature graphique qui a également inspiré le présent bulletin et qui met en relief la richesse et la diversité du monde municipal au Québec.

Une présentation générale repensée et également une réorganisation de l'information facilitée par un moteur de recherches qui donne accès plus rapidement à une multitude de renseignements par l'entremise de mots-clés.

Des sites d'intérêt que l'on trouve dans chaque page et qui tissent des hyperliens utiles pour combler les besoins d'information dans le domaine municipal.

La Semaine de la municipalité et la remise des prix du Mérite municipal édition 2001 : des dates à retenir

Puisque 2001 approche à grands pas, il est déjà temps d'inscrire au calendrier du printemps la **Semaine de la municipalité** et la remise des prix du **Mérite municipal.** Une nouveauté cette année : c'est en **avril** que se dérouleront les activités de la Semaine, plus précisément du **22 au 28 avril**. Quant à la cérémonie de remise des prix du Mérite municipal, point culminant de la semaine, elle est prévue pour le **27 avril**. Dès que possible, d'autres renseignements relatifs à cette semaine seront diffusés.

La Semaine de la municipalité est toujours une occasion pour les municipalités de faire connaître leurs activités ainsi que les gens qui répondent aux divers besoins de la collectivité.

Une adresse donc à retenir et surtout à fréquenter : mamm.gouv.qc.ca

Le pacte fiscal : 1,5 milliard de dollars aux municipalités du Québec

C'est le 10 octobre dernier qu'a été signé le nouveau pacte fiscal conclu entre le gouvernement du Québec et les deux associations municipales. L'entente garantit aux municipalités du Québec un montant de **1,5 milliard de dollars** pour les **cinq** prochaines **années.**

En **l'an 2000** :

- une somme de **75 millions de dollars** est retranchée du dernier versement que doivent effectuer les municipalités au Fonds spécial de financement des activités locales (FSFAL), ce qui correspond à **23,3 %** de «la facture» payable par chaque municipalité.

De **2001 à 2005** :

- une somme totale de **355 millions de dollars** (71 millions de dollars par année) est versée aux municipalités pour assurer à chacune d'elles un gain net minimal correspondant à 23,3 % de sa contribution au FSFAL après avoir tenu compte de l'effet net résultant de l'abolition de la contribution au FSFAL et de la conservation par le gouvernement des revenus de la TGE;
- des crédits gouvernementaux totalisant **250 millions de dollars** (à raison de 50 millions de dollars par année) viendront pourvoir aux trois programmes particuliers d'aide aux municipalités jusqu'ici financés à même les revenus de la TGE, à savoir la péréquation, l'aide aux six villes-centres et l'aide aux municipalités régionales de comté (MRC);
- un montant total atteignant **180 millions de dollars** sera consacré à la diversification des revenus des municipalités et dont la provenance et les modalités de partage seront déterminées d'ici le 1er avril 2001 en vue d'une application à partir de 2002;
- un montant total de **210 millions de dollars** est réservé pour appuyer la mise en œuvre de la réorganisation municipale;
- enfin, un montant total de **425 millions de dollars** servira à hausser les compensations tenant lieu de taxes payées par le gouvernement aux municipalités.

La hausse des compensations tenant lieu de taxes sera progressive et atteindra 154 millions de dollars en 2005 pour représenter une augmentation de plus de 50 % par rapport à leur niveau actuel. La bonification de ces compensations constitue certainement un des éléments majeurs du pacte étant donné les sommes importantes qui y sont consacrées et parce que cela répond, dans une très large mesure, à une demande traditionnelle du secteur municipal.

D'autre part, l'entente a permis d'arrêter les modalités de plusieurs mesures fiscales réclamées par les municipalités, notamment l'introduction d'un régime de taxe foncière à taux variés comportant un maximum de cinq taux de taxation différents selon le type d'immeubles.

Pour plus de détails : un simple **clic** sur la rubrique **Pacte fiscal** qui se trouve à la page d'accueil du site Web du Ministère et également une lecture du numéro d'octobre-novembre de la revue Municipalité.

La réorganisation municipale : un aide-mémoire

Depuis le lancement du Livre blanc sur la réorganisation municipale, en avril dernier, d'importantes étapes ont été franchies. Au cours de la session parlementaire d'automne, des mesures législatives seront présentées pour adoption en vue de compléter les assises légales nécessaires à la mise en place de la réorganisation.

En guise d'aide-mémoire, voici les principaux faits saillants qui découlent de la décision du gouvernement de procéder avec diligence à une réorganisation de la gouverne municipale.

- Le **Livre blanc sur la réorganisation municipale** : *Changer les façons de faire, pour mieux servir les citoyens*

C'est le document publié en avril dernier qui contient les orientations gouvernementales pour le renouvellement de la gouverne municipale selon deux volets, soit celui du regroupement des municipalités locales et celui du renforcement des municipalités régionales de comté et des agglomérations urbaines.

Sur le site Web du Ministère, on trouvera la version intégrale du Livre blanc, ainsi qu'un sommaire. Il suffit de cliquer sur la rubrique **Réorganisation municipale** qui se trouve sur la page d'accueil.

- Les **rapports des comités d'élus et des mandataires** des régions métropolitaines

  - de **Montréal** : recommandations du mandataire, M. Louis Bernard, 11 octobre 2000

    rapport du comité d'élus sur la Communauté métropolitaine de Montréal, 2 octobre 2000

    rapport portant sur la fiscalité d'agglomération, 29 juin 2000

    rapport portant sur les équipements à portée métropolitaine, 16 juin 2000

  - de **Québec** :
    rapport du mandataire, M. Jean-Louis Lapointe, 2 octobre 2000

    rapport du Comité d'élus sur les équipements à portée métropolitaine, 28 juin 2000

  - de l'**Outaouais** :
    rapport du mandataire, M. Antoine Grégoire, 12 octobre 2000

    rapport final du Comité d'élus, 11 octobre 2000

- La nomination de **mandataires** dans les régions du Saguenay, de Sherbrooke et de Trois-Rivières

  Ces mandataires sont :

  M. Pierre Bergeron, région du Saguenay

  M. Pierre Gauthier, région de Sherbrooke

  M. André Thibault, région de Trois-Rivières

C'est dans le but de favoriser des actions plus cohérentes, dans la perspective de l'amélioration de la gouverne municipale, que la ministre a procédé à la nomination de trois mandataires dans les régions mentionnées ci-dessus. Le rôle des mandataires est de faciliter les discussions quant aux moyens les plus adaptés aux besoins de leurs régions respectives.

- Des **mesures législatives**

- La Loi modifiant la Loi sur l'organisation territoriale municipale et d'autres dispositions législatives (**projet de loi 124**), sanctionnée le 16 juin 2000

Elle renferme plusieurs dispositions visant à favoriser le regroupement des territoires de municipalités locales et à déterminer les activités, les équipements, les infrastructures et les services à caractère supralocal.

- La Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal (**projet de loi 134**), sanctionnée le 16 juin 2000

  Elle crée la Communauté métropolitaine de Montréal, nouvel organisme supramunicipal, et détermine sont territoire d'intervention, son organisation, ses pouvoirs et compétences ainsi que les règles relatives à l'administration de ses finances.

À suivre...

- Au cours de l'automne seront présentées pour adoption les dispositions législatives qui viendront concrétiser la réorganisation municipale dans les régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de Hull.
- Le Muni-Express vous tiendra au courant de tout nouveau développement.

Pour en savoir plus...

- Un article publié dans la revue Municipalité, juin-juillet 2000, sous forme d'entrevue de la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, madame Louis Harel, sous le titre **«Les enjeux de société dépassent aujourd'hui largement les frontières des municipalités».**
- Les **Muni-Express**, en particulier les numéros 7, 8 et 13 de l'année 2000.
- Et bien entendu une incontournable visite sur le **site Web** du ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Vous y trouverez, outre une information constamment mise à jour sur la réorganisation municipale, une foule de renseignements sur le monde municipal au Québec.

Affaires publiques et Communications Ministère des Affaires municipales et de la Métropole Rédaction : Carole Pâquet	20, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3
	C.P. 83 Tour de la Place-Victoria, bur. 3.10 Montréal (Québec) H4Z 1B7
Site Web mamm.gouv.qc.ca	**(418) 691-2015**